

La cellule Bien-être



Qu'est-ce que c'est ?

La cellule bien-être est :

- ▶ Une cellule d'écoute
- ▶ Mise à disposition pour que chaque élève puisse évoquer une situation problème qui le conduit à un mal-être au sein de l'établissement
- ▶ Un échange constructif dans un objectif d'apaiser le mal-être de l'enfant avant que la situation ne se dégrade

Mais, ce n'est pas ?

- ▶ « Un bureau des pleurs »
- ▶ Une cellule de sanction, aucune sanction ne sera prononcée par la cellule bien-être.
- ▶ Une cellule de gestion des réseaux sociaux.

A quoi ça sert ?

- ▶ A régler une situation problème en amenant un cadre de discussions serein et apaisé.
- ▶ A faire en sorte que chaque élève se sente :
 - ▶ Bien au sein de l'établissement
 - ▶ Écouté sans être jugé

A qui s'adresser ?

Aux personnes référentes de la cellule bien-être :

- ▶ Mme BODIN Valérie
- ▶ Mme BOURREAU Mélanie
- ▶ Mme GILBERT Véronique
- ▶ Mme HADEK Yolaine
- ▶ Mr LHOMMEDE Mathias
- ▶ Mme PILARSKI Cassandra

Qui peut signaler une situation ?

- ▶ La personne concernée
- ▶ Un camarade de classe
- ▶ Un camarade hors de la classe
- ▶ Un parent
- ▶ Un personnel de vie scolaire
- ▶ Un professeur

La personne à l'origine du signalement ne sera pas évoquée lors des différents entretiens (sauf demande spécifique)

Qui peut être sollicité lors des entretiens ?

- ▶ L'élève concerné
- ▶ Les amis
- ▶ Les témoins
- ▶ Les camarades de classe
- ▶ Les auteurs du mal-être ressenti
- ▶ Les enseignants
- ▶ Les personnels de vie scolaire
- ▶ Les parents, dans certaines situations

En tant que parent vais-je forcément être averti ?

Si mon enfant ressent un mal-être :

- ▶ Pas forcément, cela dépendra de la situation, à l'appréciation des référents de la cellule bien-être et/ou du directeur.
- ▶ Après une première discussion avec l'enfant concerné, il pourra être décidé ou non par la cellule bien-être d'en informer les parents.

En tant que parent vais-je forcément être averti ?

Si mon enfant est un ami / un témoin / un camarade de classe :

- ▶ Non, je ne serai pas averti

Si mon enfant est un des auteurs du mal-être ressenti :

- ▶ Pas forcément, cela dépendra de la situation, à l'appréciation des référents de la cellule bien-être et/ou du directeur.

Les entretiens pour un élève qui ressent un mal-être :

- ▶ Je peux me sentir libre d'exprimer mon mal-être, sans me sentir jugé.
- ▶ Je peux être en confiance sans avoir peur des représailles car toutes les discussions resteront confidentielles.
- ▶ Je peux solliciter mon référent aussi souvent que j'en ressens le besoin

Les entretiens pour un élève sollicité par la cellule bien-être :

- ▶ Je peux m'exprimer sans me sentir jugé, ou agressé, ou suspecté.
- ▶ Je peux apporter des éléments d'aide, de soutien pour régler une situation problème.
- ▶ Je réalise 1 à 3 entretiens maximum avec l'adulte qui me sollicite